



Pour diminuer la pauvreté, l'Etat

Cahiers > Entre misère et colère > Sondage

Le 1er février 2016 | | 2 messages

Pour diminuer la pauvreté, l'Etat

fait ce qu'il faut	1%
fait beaucoup trop	1%

Le résultat est évident : presque toutes les personnes ayant répondu au sondage pensent que l'Etat ne fait pas assez pour diminuer la pauvreté. Ces personnes vivent la crise ou voient ses effets dans leur entourage, à la télévision. La pauvreté est une réalité : en Belgique, 1 personne sur 7 (15,3% soit 1 680 000 personnes) est considérée comme pauvre ; en Wallonie, 1 enfant sur 4 vit dans une famille pauvre ! En France, c'est à peu près aussi 1 personne sur 7 qui est pauvre (13,7% soit 8,5 millions de personnes). On parle plus souvent sans doute que par le passé des SDF à la télévision. Dans les grandes villes, de plus en plus de gens n'hésitent pas à mendier, à faire la manche (on les appelle d'ailleurs maintenant des « mancheurs »). Il y a des événements médiatiques : les Enfoirés pour les restos du cœur, une semaine spéciale de la radio belge Vivacité sur la pauvreté, par exemple.

Encart :

Comment compte-on le nombre de pauvres ?

Une personne est pauvre quand elle n'a pas 60% du revenu médian de la population. Comment calcule-t-on le revenu médian ? On classe du plus bas au plus haut les revenus de toute la population. On divise en deux le classement. On divise pour avoir au-dessus la moitié de la population et en-dessous l'autre moitié de la population. En 2011 , le revenu médian était de 1 660 euros. Cela veut donc dire que la moitié de la population en Belgique a des revenus au-dessus de 1 660 euros. L'autre moitié a des revenus au-dessous de 1 660 euros. Pour trouver le seuil de pauvreté, on calcule 60% de 1 660 euros. C'est-à-dire 1 000 euros. Une personne qui a moins de 1 000 euros par mois est donc pauvre. Mais attention, c'est le seuil pour un isolé.

On fait d'autres calculs pour des familles. Par exemple, un couple avec 2 enfants est pauvre s'il a moins de 2 100 euros par mois. Un adulte qui vit seul avec un enfant de moins de 14 ans, est pauvre s'il a moins de 1 300 euros par mois.

